

## BULLETIN DE SOUTIEN

# REGULIER

**PARTICULIERS** MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ADP97H

### BULLETIN DE SOUTIEN À RENVOYER À

Alpha Humanitaire / Impasse Augustin  
Fresnel / 97122 Baie-Mahault

### CONTACTEZ LE SERVICE DONATEURS

Tél. : 0690 68 68 18 / alphahumanitaire@gmail.com  
Du lundi au vendredi, de 9h à 13h00.

## QUI SUIS-JE ?

M.  MME.

NOM

PRÉNOM

L'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal.

ADRESSE

ADRESSE

LIEU-DIT, HAMEAU

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE

EMAIL

J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail

## OUI, JE DONNE !

Je m'engage à soutenir régulièrement l'action de Alpha Humanitaire pour aider les plus démunis en donnant par prélèvement automatique pour l'ensemble des missions sociales.

J'AUTORISE L'ALPHA HUMANITAIRE À DEMANDER À MA BANQUE DE PRÉLEVER SUR MON COMPTE :

LE 07 DE CHAQUE  MOIS  TRIMESTRE  SEMESTRE  ANNÉE

LA SOMME DE  10 €  15 €  30 €  AUTRE MONTANT (6 € minimum) \_\_\_\_\_ €

À COMPTER DU \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ (mois/année)

MES COORDONNÉES BANCAIRES (merci de joindre votre IBAN)

IBAN

BIC

RÉFÉRENCE UNIQUE DE MANDAT

(à compléter par Alpha Humanitaire)

#### IDENTIFICATION DU CRÉANCIER

Alpha Humanitaire  
Impasse Augustin Fresnel, ZI Jarry  
97122 Baie-Mahault  
SIRET: 819 708 918 00019

#### SIGNATURE OBLIGATOIRE

Fait à

Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Alpha Humanitaire à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des Restaurants du Cœur. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans une brochure que vous pouvez vous procurer auprès de votre banque.

### LOI COLUCHE

Les dons des particuliers aux Restos du Cœur bénéficient d'une réduction d'impôts de 75% jusqu'à 53€. Au-delà, et dans la limite des 20% des revenus imposables, la défiscalisation est encore de 66% avec report de l'excédent sur les cinq années suivantes.